



**La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

ARRETE n° 2025 - DIRMC - 005
fixant la composition du jury du concours professionnel
de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État
spécialité routes, bases aériennes
Session 2025

Vu le décret n°91-393 du 25 avril 1991 modifié par le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, et notamment son article 10,

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2023 portant nomination de M. Olivier JAUTZY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur interdépartemental des routes Massif Central à compter du 1^{er} août 2023,

Vu l'arrêté ministériel du 26 février 2019, fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'Etat,

Vu l'arrêté n°2025-DIRMC-004 portant ouverture du concours professionnel pour le recrutement de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État, spécialité routes, bases aériennes, session 2025 à la DIR MC,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69_2023_08_21_00010 en date du 21 août 2023 donnant délégation de signature à M. Olivier JAUTZY directeur interdépartemental des routes Massif Central,

Sur proposition du directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Mâcon,



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des Routes
Massif Central**

ARRETE

Article 1er :

Le jury chargé du concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État organisé au titre de l'année 2025, est composé comme suit :

Président :

Vincent BALAY, Ingénieur Divisionnaire des TPE, VNF DT Rhône-Saône

Membres :

Patricia HEDOUIN, Attachée d'administration de l'Etat, SGCD 71

Alain OUILLON, Technicien supérieur en chef, DIR MASSIF CENTRAL

Nadine PONCET, Ingénieur des TPE, DDT 39

Pascal RAOUL, Technicien supérieur en chef, DIR CENTRE EST

Jean-Pierre REVERSAT, Ingénieur des TPE, DIR MASSIF CENTRAL

Patrice RICHARDEAU, Ingénieur des TPE, DIR CENTRE EST

Article 2 :

En cas d'empêchement du président du jury, Mme Nadine PONCET assurera la présidence

Article 3 :

Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Clermont-Ferrand, le 17 JAN 2025
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des Routes

Pour le Directeur interdépartemental des Routes
et par délégation,
Le Directeur Adjoint,

Thierry MARQUET